

# Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs. 2017, Université de Toulon. hceres-02027776

**HAL Id: hceres-02027776**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027776>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle *Métiers du tourisme et des loisirs* est une formation de niveau bac+3 dispensée à Toulon sur le Campus de La garde et pilotée au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Sciences Humaines. Elle vise à former des étudiants à la fois au management du tourisme, au tourisme international et au tourisme durable.

Elle est construite autour d'un tronc commun, composé de plusieurs unités d'enseignement (UE) au semestre 5 (S5) et au semestre 6 (S6), et de trois parcours de spécialisation : un parcours « tourisme et culture », un parcours « sport et loisirs » et un parcours « tourisme et terroir ». Ces trois parcours visent des cibles d'étudiants différentes : les étudiants de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Tourisme pour le premier, de L2 STAPS (Licence2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) pour le deuxième et de BTS Hôtellerie-Restauration pour le troisième.

Cette formation est fortement orientée vers l'international : elle permet à ses étudiants de passer le S6 à l'étranger grâce à de nombreux partenariats d'échange et dispense des cours de langues : Langue Vivante 1 (anglais) et Langue Vivante 2 (italien, allemand ou espagnol).

Elle concentre les dispositifs de professionnalisation autour d'un projet professionnel collectif réalisé sur 4 mois au S5 et autour d'un stage individuel réalisé en fin d'année et qui peut durer entre 12 et 16 semaines.

Les métiers définis comme accessibles à l'issue de la formation apparaissent concentrés autour de la direction de structures, de la conception ou de l'animation de sites touristiques.

## Analyse

### Objectifs

Les objectifs et le positionnement de la formation ne sont pas clairement définis. Si à la lecture des informations données dans le dossier, la dimension internationale de la formation apparaît importante (programmes d'échanges pendant le S3, cours en anglais, cours de langues...), il est cependant difficile de comprendre si cette LP est une formation de management du tourisme (elle abrite beaucoup d'enseignements en management), en tourisme international ou en tourisme durable. Concernant l'importance de cette dernière thématique dans les objectifs de la formation, elle n'est pas clairement explicitée. Paradoxalement, elle est présente dans la plupart des intitulés de cours mais n'est pas présente dans les principales compétences définies (que ce soit dans le tronc commun ou dans les parcours de spécialisation). Les métiers accessibles à l'issue de la formation apparaissent concentrés autour de la direction de structures, de la conception ou de l'animation de sites touristiques et restent donc très génériques. Ils ne sont pas forcément en lien avec les postes effectivement occupés par les étudiants à l'issue de leur formation comme en attestent les résultats des enquêtes de suivi pilotées par l'université de Toulon.

### Organisation

Dans l'ensemble, les enseignements proposés sont cohérents par rapport aux objectifs génériques de la formation. Cependant la maquette apparaît très orientée Tourisme durable sans que cela ne soit mis en avant dans les compétences attendues à l'issue de la formation. La formation est construite autour :

d'un tronc commun composé au S5 des UE Gestion durable, management durable (la différence entre ces deux UE apparaît assez mince), sociologie du tourisme, tourisme durable, langues vivantes, connaissance du milieu professionnel (avec un cours de communication : Nouvelles technologies de l'information et de la communication-TIC), projet ; au S6, il est composé des UE sustainable patrimony management, social network management, sustainable marketing, sustainable tourism, civilization, professionnel knowledge, projet et stage. La période de stage en entreprise est comprise entre 12 et 16 semaines, mais le règlement d'examen figurant en annexe précise pourtant que le stage a une durée de 16 semaines minimum ;

de 3 parcours de spécialisation : la dénomination utilisée pour deux des trois parcours de spécialité n'est pas toujours la même. A côté du parcours de spécialité « sport et loisirs », deux autres parcours de spécialité sont proposés : « tourisme et culture » (ou « tourisme ») et « tourisme et terroir » (ou « génie culinaire- œnotourisme »). Chaque parcours représente 60 heures, soit un peu moins de 25 % du volume horaire du premier semestre (60/255 heures).

Deux programmes de double diplôme (un troisième entrera en vigueur en 2017) sont proposés : l'un avec l'AWF Varsovie (Pologne) et l'autre avec Vives University College (Belgique). Il n'est cependant pas précisé ce que font les étudiants qui partent à l'étranger et ceux qui ne le font pas (cette démarche n'est pas obligatoire). Quels sont les cours suivis à l'étranger ? Ces étudiants peuvent-ils faire un stage, un projet ? L'information sur ces points est lacunaire.

### Positionnement dans l'environnement

Si cette formation affiche sa place spécifique dans l'offre de formation de l'université de Toulon, son positionnement généraliste (à travers son intitulé) l'expose à la concurrence d'une trentaine d'autres LP tourisme, dont certaines affichent un positionnement « tourisme et économie solidaire (Avignon) ou encore « écotourisme » (Angers) de façon plus explicite que ce qui est fait par la LP de Toulon.

Par ailleurs, elle ne démontre pas son intégration dans son environnement socio-professionnel et encore moins dans son environnement scientifique. Aucune indication n'est donnée sur la genèse de cette formation ; il n'est donc pas possible de savoir si elle née à la demande des acteurs professionnels du territoire. Il est fait mention de partenariats avec les structures institutionnelles et les associations professionnelles locales, sans que ces partenariats soient explicités ou que le rôle de ces structures par rapport à la formation soit présenté. Par ailleurs, cette hétérogénéité des partenaires et la prise en compte de leurs attentes toutes aussi différentes (accueil de touristes chinois, russes ou de croisiéristes) peut rendre difficile la construction du programme pédagogique. Les professionnels étant très peu nombreux à faire cours dans la formation (seulement 3 intervenants sont cités pour dispenser 15 % des cours) il est difficile de conclure à une bonne intégration de la formation dans son environnement socio-professionnel.

L'essentiel des relations explicitées concernent les établissements du secondaire (lycée hôtelier Anne-Sophie Pic, lycée hôtelier de Toulon...) dont sont issus *a priori* un grand nombre des étudiants de la licence et concernent les universités étrangères pouvant accueillir les étudiants au S6. D'ailleurs, les exemples de contact avec les entreprises qui sont donnés dans le dossier, sont des propositions de stage venant de structures à l'étranger.

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est très déséquilibrée. En effet 45 % des cours sont réalisés par des enseignants-chercheurs (EC) et 40 % par des enseignants de l'enseignement secondaire. La part de ces derniers est donc très importante, notamment comparativement à la part des enseignements réalisés par des professionnels qui n'est que de 15 %, avec seulement 3 intervenants dont 2 autoentrepreneurs. L'un des intervenants réalise près de 65 % des heures dispensées par l'ensemble des professionnels (45 heures sur un total de 70). Il serait souhaitable qu'interviennent des professionnels ayant une certaine responsabilité dans les milieux socio-économiques liés à la formation. Leur proportion est beaucoup trop faible pour une LP ; ce qui ne concourt pas à montrer les liens de cette formation avec le tissu professionnel.

Les cours dispensés et les spécialités des enseignants ne sont pas congruents : l'équipe ne compte qu'un seul EC en sciences de gestion alors que les cours en management sont nombreux et que le positionnement gestion est important. Certains enseignements sont dispensés par des EC *a priori* éloignés de la matière enseignée : à titre d'exemple, le cours de comportement du consommateur ou bien encore le cours de communication sont assurés par des maîtres de conférences qui dépendent de la section CNU (Conseil National des Universités) 11 (Langues et Littératures anglaises et anglo-saxonnes) et non de la section 06 (sciences de gestion).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la formation sont relativement stables (entre 24 et 33 étudiants depuis 2011). Les promotions sont constituées dans une écrasante majorité par des étudiants de BTS (85 % des effectifs en 2015/2016). Les étudiants venant de DUT, de L2 ou inscrits en formation continue sont donc très peu nombreux (pas de validation des acquis de l'expérience (VAE)). Ces informations interrogent sur la diversité des étudiants que les 3 parcours sont censés toucher. Les effectifs par parcours ne sont pas donnés.</p> <p>Les taux de réussite sont bons : plus de 80 % en 2014 et 2015.</p> <p>Les données sur l'insertion des étudiants sont fournies par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université de Toulon. Elles sont <i>a priori</i> satisfaisantes dans la mesure où l'insertion professionnelle à 30 mois des promotions 2010, 2011 et 2012 est comprise entre 76 et 87 % (avec des taux de réponse très bons : entre 75 et 85 %). Cependant, deux types d'informations apparaissent préoccupants :</p> <p>Le fort taux de poursuite d'études : plus de 33 % pour les promotions 2011 et 2012. C'est bien au-delà de ce qui est attendu pour une formation professionnalisante. Et cela peut fausser les données d'insertion à 30 mois, celle-ci découlant dans certains des cas des formations (de niveau master) suivies après la LP.</p> <p>Les types de postes occupés par les diplômés : certaines réponses sont totalement hors tourisme (assistant d'éducation en lycée, professeur des écoles, professeur en lycée professionnel...), d'autres sont bien en-deçà d'un niveau LP (serveuse, hôtesse d'accueil...) ; de ce fait le niveau de rémunération affiché est assez faible (moyenne de 1106 euros sur l'enquête de 2013 où 53,8 % des répondants affirment que leur emploi n'est pas du niveau de la formation).</p>
Place de la recherche
<p>Plusieurs enseignants-chercheurs interviennent dans la formation (7 EC à hauteur de près de 45 % des heures de cours) ce qui entretient le lien avec la recherche. Cependant, aucune information n'est fournie sur les laboratoires de rattachement des EC, ni sur leurs activités de recherche. Des références de travaux réalisés par le directeur de la formation sont fournies, sans préciser que cette personne est enseignant-chercheur en sciences de gestion et membre du Groupe de recherche en management (GRM) (ce qui aurait pourtant aider à comprendre la dynamique de recherche liée à la licence).</p> <p>Les étudiants sont sensibilisés à la recherche par le biais de la méthodologie de rédaction du mémoire de stage. S'agissant d'une formation en licence professionnelle, seules les modalités de la recherche action et recherche intervention sont abordées.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Un panorama des professions dans le domaine du tourisme est proposé au sein d'un enseignement de la formation. Une réflexion sur l'évolution de ces différents métiers, changements liés par exemple au développement des formes de tourisme créatif ou collaboratif ou bien encore à l'évolution de la réglementation ou aux changements technologiques, y est également menée.</p> <p>L'acquisition de compétences se fait en français mais également en deux langues étrangères dont l'anglais. Au-delà des compétences que les étudiants doivent acquérir pendant la formation (définies en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être) et des dispositifs incontournables de professionnalisation que sont le stage et le projet, aucun autre dispositif de professionnalisation n'est présenté (le seul élément spécifié est une aide à la rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation). Mis en parallèle avec une implication très faible des professionnels dans les enseignements, il est difficile d'évaluer la place de la professionnalisation autrement qu'à <i>minima</i> dans cette LP.</p> <p>Cette formation n'est pas proposée en alternance.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le projet professionnel est un projet collectif qui se déroule sur 4 mois au S5 (le nombre d'heures de travail personnel de l'étudiant n'étant pas précisé) et compte pour 6 European Credits Transfer System (ECTS). Une liste des projets réalisés sur l'année 2015/2016 montre qu'il ne s'agit pas de problématiques posées directement par un commanditaire professionnel (ce qui peut diminuer la portée professionnalisante de l'exercice). L'étudiant n'est donc suivi que par un tuteur enseignant (sans tuteur professionnel). Ce projet professionnel fait uniquement l'objet d'un rapport écrit sans soutenance orale (même si des informations contradictoires sont données au niveau du règlement d'examen). Une méthodologie du projet tuteuré est fournie aux étudiants.</p> <p>Il n'est pas indiqué à quoi correspond l'UE « Project » qui compte 4 ECTS au S6 (que ce soit pour ceux qui restent en France comme pour ceux qui partent).</p> <p>Le stage est l'élément central de la professionnalisation dans une telle Licence. Il peut durer entre 12 et 16 semaines (information contredite dans le règlement des examens où est indiquée une durée minimale de 16 semaines comme précédemment souligné). Sur les 24 étudiants dont le nom du tuteur est précisé, 14 sont suivis par le responsable de la formation, ce qui paraît trop important pour assurer un suivi personnalisé des étudiants. Le stage fait l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale. Le stage est valorisé à hauteur de 10 ECTS.</p> <p>L'aide apportée aux étudiants dans leur recherche de structure d'accueil pour leur stage n'est pas précisée.</p>

### Place de l'international

L'ouverture à l'international de cette formation est importante. Cette licence professionnelle dispose de nombreux accords d'échanges permettant d'envoyer une vingtaine d'étudiants à l'étranger lors du second semestre. Deux programmes de double diplôme existent également avec AWF à Varsovie (Pologne) et avec Vives University à Courtrai (Belgique). Un troisième accord avec l'Université de Gênes (Italie) entrera en vigueur en 2017. Le pourcentage d'étudiants partant au S6 n'est pas précisé, ni si les dispositifs de professionnalisation (projet, stage) sont identiques pour eux.

Des accords permettent également à des étudiants étrangers de venir suivre cette formation. Il est précisé que 30 % de ces étudiants viennent d'Espagne, de Pologne, de Russie ou encore de Birmanie, de Thaïlande ou du Vietnam. Il est dommage que peu de précisions soient données quant au nombre d'étudiants qui effectuent un second semestre à l'étranger et au nombre d'étudiants étrangers accueillis chaque année. Le compte-rendu du comité de perfectionnement du 25 janvier 2016 témoigne d'un certain dynamisme en la matière puisqu'au second semestre 2016, 12 étudiants sont partis à l'étranger

Le S6 est dispensé en anglais sauf pour les UE projet et stage (il est cependant curieux de constater que les cours du S6 semblent être uniquement la version anglaise des cours déjà dispensés au S5). Les mémoires de projet tuteuré et de stage peuvent en effet être rédigés en français ou en anglais. Sur les deux semestres, la formation est donc dispensée en français (S5) et en anglais (S6). Une deuxième langue vivante (allemand, espagnol ou italien) est également enseignée pendant 40 heures dans l'UE 55. En collaboration avec le département Langues Etrangères Appliquées (LEA), les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre des cours de chinois en tant que troisième langue vivante. Enfin, Les étudiants peuvent accéder au Centre de Ressources en Langues

Il semble qu'aucune certification en langue ne soit exigée pour l'anglais pendant la LP, même si elle est recommandée.

### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait traditionnellement sur dossier, sans entretien. Cette absence d'entretien serait due (selon les responsables de la formation) au fait que la règle « silence vaut acceptation » ne le permettrait plus. C'est une démarche pourtant mise en œuvre dans de nombreuses formations. Il conviendrait certainement de revoir cette procédure afin de pouvoir interroger plus précisément le projet professionnel des étudiants et éviter un fort taux de poursuite d'études.

Les critères retenus pour la sélection des dossiers ne sont pas indiqués sauf pour les étudiants issus de Sciences et Techniques du Supérieur (STS) pour lesquels il faut au moins 13/20 de moyenne générale et 14/20 en langues.

Le recrutement se fait à l'échelle nationale même si il est difficile d'apprécier la région de provenance des étudiants, compte tenu des informations communiquées. Il semble que les étudiants du Var soient privilégiés dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et de contribuer à l'économie varoise mais les informations restent lacunaires sur ce point.

Aucune passerelle n'est évoquée ni de dispositif d'aide à la réussite autre que le suivi personnalisé par les enseignants de la formation et la possibilité d'utiliser les ressources du Centre de Ressources en Langues afin de perfectionner le niveau en langues.

### Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont classiques (en présentiel) selon les modalités de la formation initiale. Aucune information n'est précisée en ce qui concerne le nombre d'heures de cours magistraux et le nombre d'heures de travaux dirigés. Il est simplement indiqué que les cours prennent parfois la forme d'étude de cas sans plus de précisions.

Concernant l'usage du numérique, cela ne semble concerner aucun cours directement sauf le cours de communication et TIC (seulement 10 heures) et celui de « social network ». Le développement de cours d'e-tourisme et de m-tourisme est envisagé. Compte tenu des objectifs de la licence, il semble que ces aspects puissent être suffisants. L'équipe pédagogique dispose d'un accès à la plate-forme Moodle, ce qui permet aux enseignants de proposer aux étudiants des supports de cours ainsi que des exercices d'autoévaluation. Aucune précision n'est apportée sur le nombre d'enseignants qui utilisent réellement cette plate-forme.

Cette formation est également accessible par la VAE. Un accord permet aux sportifs de haut niveau d'adapter leurs parcours aux impératifs des compétitions et des entraînements. Les étudiants salariés peuvent être dispensés de certains cours et ont des périodes d'examens aménagées. Les étudiants en situation de handicap bénéficient de dispositions d'adaptation. Aucune précision n'est apportée sur le nombre de demandes et de validations de VAE, de même que sur le nombre de sportifs de haut niveau ou encore d'étudiants en situation de handicap.

### Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants ainsi que les règles de délivrance des ECTS et du diplôme sont bien détaillées dans l'annexe relative au règlement d'examen. L'année est validée sous réserve d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 et d'une note professionnelle supérieure ou égale à 10/20 (projet + stage).

Les règles d'affectation des ECTS pour chaque unité d'enseignement ne sont cependant pas précisées. Les crédits européens (ECTS) ne sont par ailleurs pas répartis de façon homogène entre les UE.

Le contrôle des connaissances se fait sous la forme d'un contrôle continu sous forme écrite, orale ou sous les deux formes. Les étudiants salariés ou bénéficiant d'un aménagement particulier peuvent opter pour un examen final.

Le jury d'examen se réunit par semestre pour étudier les notes obtenues par les étudiants et valider les résultats. « // existe une forte adaptation de l'évaluation en fonction des contraintes des étudiants », ce qui soulève certaines interrogations et mériterait plus de précisions. Il convient de souligner que parmi les membres titulaires du jury, 3 sur 4 sont des vacataires. Il serait souhaitable d'avoir au moins un enseignant-chercheur en tant que membre titulaire, en plus du président.

### Suivi de l'acquisition de compétences

La fiche RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) présente les compétences attendues à l'issue de la formation, compétences qui ne sont pas totalement liées avec les thématiques fortes de la formation (notamment l'aspect développement durable). Elles mériteraient donc d'être actualisées ou à nouveau précisées afin qu'il y ait une cohérence avec les UE.

L'acquisition des compétences est mesurée par le contrôle continu, mais également par le référent LP en charge du suivi de stage. Les étudiants disposent également de documents leur permettant de prendre conscience des connaissances acquises au cours de la formation comme par exemple « la méthode projet tuteuré ».

Au cours du stage, les échanges entre l'enseignant tuteur, l'organisation d'accueil et l'étudiant permettent à ce dernier d'avoir un retour sur les compétences acquises. La fiche d'évaluation du stage est également remplie par l'étudiant, ce qui lui permet d'évaluer les compétences mobilisées et acquises au cours du stage. Un livret de stage pourrait être envisagé pour permettre un suivi et une évaluation plus précise de cette acquisition de compétences.

### Suivi des diplômés

Les seules données d'insertion disponibles sont celles fournies par les services centraux de l'université (enquête à 30 mois). L'équipe de direction ne met en œuvre aucune enquête à plus court terme (6 mois, 18 mois) quantitative et/ou qualitative pour suivre au plus près le devenir des étudiants et accompagner la création informelle d'un réseau d'anciens. Même si ces démarches peuvent être chronophages, elles sont indispensables à la bonne gestion d'une formation. Le nombre d'étudiants diplômés chaque année, moins d'une trentaine, ne devrait pas rendre le suivi trop difficile.

Les statistiques fournies sont loin d'être complètes et ne permettent pas de porter une appréciation fiable sur le devenir des diplômés.

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an (en janvier) pour « valider des améliorations proposées par un de ses membres » et pour engager une réflexion sur le devenir de la formation ainsi que des modifications éventuelles à apporter au contenu de la formation. Le compte rendu du dernier comité montre l'analyse de potentiels leviers d'amélioration de la licence professionnelle.

Il est cependant dommage que les étudiants ne puissent en amont réaliser leur propre bilan. Les évaluations à 30 mois sont en effet moins positives que le dossier ne le laisse entendre. Ainsi, pour 50 % des répondants, la formation n'a pas apporté une compréhension suffisante du domaine d'activité, elle n'a pas suffisamment formé aux outils et pratiques du milieu professionnel et l'emploi qu'ils occupent ne correspond pas au niveau de la formation.

Il conviendrait de redéfinir les objectifs de la formation et l'organisation nécessaire pour améliorer ces points. Les pistes indiquées dans le dossier sont en effet problématiques :

« suppression des enseignements déjà abordés en BTS » : cela reviendrait à pénaliser les autres étudiants et à réaffirmer la prédominance des étudiants de BTS dans la formation ;

« développer une approche pédagogique par le biais exclusif de la vision empirico inductive » : il ne faut pas forcément prendre au pied de la lettre les souhaits des étudiants et veiller à ce que toute la dimension scientifique des problématiques abordées ne leur échappe pas.



## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Formation bilingue très orientée vers la dimension internationale : nombreux cours de langues, deux programmes de double diplôme (un troisième entrera en vigueur en 2017) et un semestre d'études intégralement en anglais sont proposés.
- Existence de parcours de spécialité en cohérence avec les besoins et les spécificités du territoire.

### Points faibles :

- Positionnement ambigu entre un intitulé généraliste et une spécialisation des enseignements sur le tourisme durable, sans que les compétences et métiers visés n'apparaissent liés à cette dernière thématique.
- Trop faible pourcentage d'enseignements réalisés par des professionnels ayant une responsabilité dans les milieux socio-économiques en lien avec la formation.
- Manque d'enseignants-chercheurs spécialistes en Sciences de Gestion au sein de l'équipe pédagogique pour assurer les cours de management.
- Taux de poursuite d'études trop important
- A court terme, aucune évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants et aucun suivi du devenir des diplômés.

### Avis global et recommandations :

Depuis 2011, cette licence professionnelle a formé environ plus d'une centaine d'étudiants et joue donc potentiellement un rôle important dans l'accompagnement du recrutement des organisations du domaine du tourisme de la région. L'équipe pédagogique s'efforce de suivre et de tenir compte des changements de ce secteur. Cette formation fait la part belle à l'apprentissage des langues étrangères en proposant un semestre d'études en anglais et de nombreuses possibilités de pratiquer une langue étrangère (en passant le semestre 6 à l'étranger ou au contact d'étudiants étrangers accueillis dans la formation).

Cependant, le positionnement généraliste de la formation ne correspond pas à son contenu fortement orienté tourisme durable. De plus, la capacité de la formation à remplir ses objectifs de professionnalisation peut être interrogée dans la mesure où d'une part, un pourcentage trop important d'étudiants poursuit ses études à son issue et, d'autre part, un certain nombre des diplômés occupent à 30 mois des postes ne correspondant pas au niveau de la formation ou ne relevant pas du champ professionnel visé par la LP. Enfin, certaines informations sont lacunaires sur les contenus précis du semestre 6 selon que les étudiants le suivent à Toulon ou à l'étranger.

Ainsi, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

Définir plus clairement le positionnement de la licence professionnelle qui, malgré un intitulé très généraliste, semble être spécialisée en « tourisme durable » ;

Renforcer l'équipe pédagogique en développant la présence des professionnels ayant une responsabilité dans les milieux socio-économiques en lien avec la formation et en assurant la présence d'un ou de plusieurs autre(s) enseignants-chercheurs en sciences de gestion pour asseoir le positionnement « management du tourisme » de la formation ;

Réintroduire un entretien oral à l'entrée pour pouvoir essayer d'apprécier plus précisément le projet professionnel des candidats et limiter éventuellement la problématique de la poursuite d'études ;

A court terme, assurer un réel suivi du devenir des diplômés et une évaluation de la formation par les étudiants afin de nourrir les réflexions du conseil de perfectionnement et de permettre de corriger les éventuels éléments d'insatisfaction (qui ne ressortent pour l'instant que tardivement dans les évaluations à 30 mois) ;

Veiller à plus d'hétérogénéité quant à l'origine des étudiants pour répondre aux différentes cibles des parcours mis en place, en intégrant des parcours universitaires antérieurs plus diversifiés et pas seulement très majoritairement des étudiants de BTS.

# Observations de l'établissement

La Garde, le 12 juin 2017

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur  
Jean-Marc GEIB  
Département d'évaluation des formations  
HCERES

EB/KBC / 2017 n° 076 V2

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

**Objet :** Evaluation Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

*« 1 – L'évaluation précise un faible nombre de professionnels, intervenant dans la formation. Cette vision doit être corrigée par la prise en compte des intervenants, issus du monde professionnel et affectés au lycée hôtelier de Toulon. Ainsi, au total, le nombre de socio-professionnels intervenant est 7 et ils réalisent 42% des cours.*

*2 – La présence d'un entretien oral lors du processus de recrutement.*

*Cette procédure a existé lors des recrutements des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Il ne l'est plus en raison des procédures administratives qui régissent les dossiers uniques d'admission. Au printemps 2017, seules deux périodes de 3 jours (22 – 24 Mai et 26 – 27 juin 2017) sont accordées aux jurys pour examiner les dossiers de candidature déposés pour l'accès à la formation. Convoquer les étudiants, qui sont originaires de toute la France, pour un oral est impossible. De plus, le coût du déplacement, le manque de disponibilité des étudiants en période d'examen constituent des contraintes supplémentaires, qui entravent la tenue d'oraux.*

*3 – Le suivi des diplômés et l'évaluation de la formation ne sont pas des attributions qui sont allouées au responsable de la formation.*

#### 4- l'Accueil des étudiants de BTS :

L'arrêté du 5 Avril 2012, NOR : ESRS1208615A, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche institue le référentiel de certification du BTS Tourisme. Ce document a été publié au Journal Officiel de la République française du 21 avril 2012 et au Bulletin officiel de l'Education nationale du 10 mai 2012.

En page n°7 du document il est précisé :

**Par ailleurs, on peut noter qu'une spécialisation sectorielle ou fonctionnelle peut être poursuivie au travers d'études post-BTS, en particulier en licence professionnelle du secteur tourisme.**

Ainsi Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confère, à la licence professionnelle relevant du secteur tourisme, le soin d'apporter un supplément de compétences aux étudiants titulaires d'un BTS Tourisme. Le référentiel ne conditionne à, aucun moment, la détention du BTS comme diplôme nécessaire et exclusif pour entrer en LP Tourisme. Des détenteurs d'une L2 sont régulièrement admis en LP Métiers du Tourisme et des Loisirs. Cependant, en précisant la possibilité pour tout titulaire d'un BTS d'y trouver une spécialisation, il institue de facto les compétences du BTS Tourisme comme un ensemble de pré requis nécessaires à détenir pour entrer en LP tourisme.

L'article 3, de l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, précise que les formations conduisant à la licence professionnelle sont conçues pour accueillir ces différents publics.

Lors de l'élaboration du projet visant à l'accréditation de la licence professionnelle métiers du tourisme et des loisirs, pour la période 2018 – 2023, une UE de mise à niveau est introduite, avec une durée de 35h. Associés à des conseils de lecture à réaliser avant l'entrée en Licence Professionnelle, ces enseignements supplémentaires contribueront à favoriser un public divers ».

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN  
Président de l'Université de Toulon